

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU FINISTERE



**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CLEDER
23 SEPTEMBRE 2026**

Date de convocation : 17/09/2026

Date d'affichage : 17/09/2026

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 27

Présents : 22

Votants : 27

L'an deux mil vingt-six, le vingt-trois septembre, à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de CLEDER, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Frank COCAIGN, Maire

Présents : L'ensemble des conseillers municipaux : Frank COCAIGN – Sophie AUTRET – Stéphanie DOUGUET – Marlène ILHEU – Grégory HELLIO - Paul GOARANT — Vanessa MAILLET – Jean-Michel BRIS - Natalia DELACOURCELLE – Sylviane LETTY – Lisa KERBRAT – André MILIN – Isabelle BLOCH – Sébastien LE LEZ – Aurélie RIOU – Laura MILIN – Jean-François SALAUN – Julien LE BRUN — Jean-Claude LE BOULC'H – Sandra PAUGAM – Charles de KERMENGUY – Gerda BOLTON-DE BIE – Georges LE STUM

à l'exception de : Eric LE DUFF - Olivier LE BIHAN - Anaïs XAVIER - Philippe BOREL

Procurations :

- Eric LE DUFF pour Sébastien LE LEZ
- Marlène ILHEU pour Stéphanie DOUGUET (à partir de 19H25)
- Olivier LE BIHAN pour Grégory HELLIO
- Anaïs XAVIER pour Jean-Michel BRIS
- Philippe BOREL pour Vanessa MAILLET

Jean-Michel BRIS a été élu secrétaire de séance.

9-3 Adhésion à la Charte « Y a d'ar Brezhoneg » de l'Office Public de la Langue Bretonne

Le Maire expose au Conseil que les collectivités sont appelées à adhérer à la charte « Ya d'ar Brezhoneg », qui a pour objectif de promouvoir le Breton. Plusieurs niveaux de sollicitations existent. La Commune de CLEDER répond d'ores et déjà aux exigences du niveau 1. Il est donc possible d'adhérer sans mettre en place de dispositions nouvelles.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil, à l'unanimité :

- approuvent les termes de la Charte,
- autorisent le Maire à signer le document.

Le secrétaire de séance.

Fait à CLEDER, le 30/09/2026
Pour extrait certifié conforme

Le Maire
Frank COCAIGN

